

**Gérard HAMEL**

**Député d'Eure-et-Loir  
Maire de Dreux**

GH/CPLM

**Monsieur Baptiste DANEL**

**Paris, le 06 octobre 2009**

Monsieur,

Vous avez souhaité m'alerter sur les conséquences de l'entrée en vigueur du décret 2007-196 du 13 février 2007 *relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique*, et je vous en remercie.

En effet, vous déplorez qu'il restreigne l'accès des urbanistes diplômés de l'université au concours d'ingénieur territorial de la fonction publique territoriale.

J'adresse donc une question écrite au Ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat afin de connaître ses intentions en l'espèce.

Je ne manquerai pas de vous adresser sa réponse dès sa publication au journal officiel.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Gérard HAMEL